

11 - Délégation de Service Public - Distribution de gaz naturel - Besançon - GrDF - Gaz Réseau Distribution France - Rapport d'activité 2014

Mme l'Adjointe VIGNOT, Rapporteur : La Ville de Besançon a confié la construction, l'exploitation et le développement du réseau de gaz naturel de Besançon à l'entreprise GrDF via un contrat de Délégation de Service Public. En respect des dispositions légales, le délégataire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de ses activités au titre de l'année écoulée.

1. Les principales caractéristiques du contrat de Délégation de Service Public

Objet de la délégation	La Collectivité confie au délégataire la construction, l'exploitation et le développement du réseau de gaz naturel sur le territoire de la commune de Besançon
Date de signature de la convention	1 ^{er} octobre 1996 Prise d'effet : 1 ^{er} octobre 1996
Durée de la convention	20 ans
Echéance de la convention	30 septembre 2016
Caractéristiques générales	<p>La Collectivité confie au délégataire l'ensemble des ouvrages qui font l'objet du contrat de délégation ainsi que les installations qui pourront être réalisées dans ce cadre.</p> <p>La délégation a pour objet la réalisation des ouvrages de la concession, l'exploitation, le gros entretien et le renouvellement par le délégataire de l'ensemble des ouvrages nécessaires au service destinés à la distribution de gaz naturel.</p> <p>Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques. Il a l'entière responsabilité juridique de la construction et de l'exploitation des installations.</p> <p>Le service est assuré dans les limites du territoire définies par la convention.</p> <p>Pendant sa durée, la Collectivité confère au délégataire le droit exclusif d'assurer ce service au profit des abonnés.</p> <p>Le délégataire a seul le droit d'utiliser les ouvrages délégués.</p> <p>Les installations doivent être soumises à la réglementation en vigueur et il appartient au délégataire de s'en assurer.</p>
Dénomination sociale du délégataire	GrDF Filiale de GDF-SUEZ
Dirigeants	<p>Directeur Territoires et Développement de GrDF : Maurice MENNEREAU</p> <p>Directeur Territorial Régional de GrDF : Patrick SAVOLDELLI</p> <p>La Déléguée Territoriale de GrDF : Gladys MONTAGNOLE</p> <p>Conseiller collectivités territoriales de GrDF : Gilles LELIEVRE</p>

2. Analyse de la qualité du service

Le contrôle de la concession est assuré en interne par le service Desserte Energétique du Territoire à la Direction de la Maîtrise de l'Energie de la Ville. Pour l'exercice 2014, on retiendra :

2.1 Les infrastructures et le réseau à Besançon

La distribution

Pour 2014, l'inventaire du réseau fait ressortir :

- 16 634 mètres fonte ductile (0 %)
- 120 244 mètres d'acier (- 0,5 %)
- 214 748 mètres de polyéthylène, (+ 1 %)
- 364 mètres autres matériaux (- 11 %)
- 76 postes de détente (- 6 %)
- 10 769 branchements individuels et collectifs (- 5,3 %)
- 3 489 colonnes montantes et assimilées (+ 0,55 %). Depuis 2011, il est procédé à un inventaire technique alors qu'auparavant il n'y avait qu'un inventaire comptable.

Fin 2014, le réseau de gaz de la concession s'élève à 351,99 km soit une augmentation de 1 564 m par rapport à 2013.

La moyenne pondérée de l'âge des réseaux est estimée à 26 ans en 2014 contre 25 ans en 2013. Le léger vieillissement du réseau s'explique par une diminution de l'activité de renouvellement après les travaux engagés pour le Tramway en 2011 et 2012.

La surveillance du réseau et des ouvrages

Concernant les canalisations, GrdF met en place un programme de surveillance fonction du niveau de pression du réseau, sur les périodicités suivantes :

- réseau Basse Pression (BP) : trois fois par an
- réseau Moyenne Pression (MPC) : tous les ans
- réseau Moyenne Pression (MPB) : tous les 4 ans.

En 2014, la longueur de réseau surveillé est de 67 km contre 160 km en 2013, cette baisse importante étant due à la visite pluriannuelle (tous les 4 ans) des réseaux MP et aux nombreuses vérifications faites après les travaux du Tramway. On atteint donc 19 % du réseau surveillé. 67 km correspondent à 3 fois le linéaire de canalisation BP plus les extensions du réseau.

Le nombre de visites des ouvrages de raccordement est de 855 en 2014 contre 827 en 2013.

Les incidents

Nombre total d'appels : 1 002 appels, en baisse d'environ 4 % par rapport à 2013.

- Pour intervention de sécurité gaz : 460 appels soit une baisse de 6,5 %
- Pour dépannage : 542 appels soit une baisse de 2 %.

Selon GRDF, la baisse du nombre d'appels s'explique par une activité de travaux qui génère forcément des coupures moins importantes.

Nombre total d'incidents : 373, en baisse de 3,1 %, soit un taux d'incidents de 9,39 pour 1 000 usagers contre 10,62 en 2013. Les incidents concernant les ouvrages de la concession s'élèvent à 279 (- 12,54 %) et ont entraîné une interruption de la fourniture de gaz naturel pour 1 604 clients.

Les incidents significatifs interviennent sur les branchements (133) et à l'intérieur des habitations (65). Les autres incidents interviennent sur les conduites montantes (74). Ce constat souligne l'importance de l'effort à porter sur les branchements, et la nécessité d'encourager les «diagnostics qualité gaz» et de renforcer le suivi des travaux des tiers.

2.2 Les abonnés

Evolution de la clientèle

Le nombre de clients est de 29 712 en 2014 contre 30 051 en 2013 soit une baisse de 1 %. Cette baisse, notamment due à la diminution de 5 % du nombre de clients T1 (moins de 6 000 kWh/an), s'explique principalement par une concurrence forte de l'énergie électrique et le développement des ENR (énergies renouvelables). Des premiers éléments de l'enquête ont été présentés par GrDF pour déterminer les raisons exactes des nombreux débranchements.

Globalement, on observe cette tendance à la baisse du nombre de contrats gaz depuis 2007 (de 31 798 abonnés à 29 712 en 2014).

Evolution des consommations

La consommation de gaz est de 727 001 MWh en 2014 contre 997 497 MWh en 2013 soit une diminution de 27 %. Cette baisse s'établit à - 21 % pour les consommations des clients T3 (300 000 à 5 000 000 kWh) et - 29 % pour les clients T2 (6 000 à 300 000 kWh/an). Elle s'explique par un hiver très doux en 2014, l'utilisation du gaz à ce niveau de tarif étant principalement dédiée au chauffage.

Durant l'année 2014, il a été procédé à 385 interventions du fait d'impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement).

Garantie des services

Elle est évaluée chaque année à partir d'enquêtes réalisées sur la base des trois secteurs : clients (particuliers et professionnels), fournisseurs et collectivités territoriales.

Sur le territoire couvert par GrDF Franche-Comté Sud, le suivi des indicateurs de qualité donne les résultats suivants pour 2014 :

- Satisfaction globale des particuliers : 96,2 % en très légère baisse par rapport à 2013
- Satisfaction globale des professionnels : 96,4 % en très légère hausse par rapport à 2013
- Qualité de relation des collectivités locales : 94 %, en baisse d'un point par rapport à 2013.

2.3 Développement durable

GrDF prend en compte l'environnement dans ses activités quotidiennes : certification ISO 14 001, tri sélectif, véhicule GNV.

GrDF développe une politique de partenariats nationaux et locaux dans les domaines de la solidarité, de la santé, de l'environnement et du sport, en particulier sur le territoire : Association des Jardins et Vergers Familiaux de Besançon et Environs et Banque Alimentaire.

GrDF agit aux côtés des collectivités locales et des professionnels pour que cette nouvelle filière soit une solution concrète à la transition énergétique des territoires.

3. Les conditions d'exécution du service public

3.1 Le personnel

Il n'est pas possible de définir le personnel affecté à la concession gaz de Besançon, le personnel appartient à ErDF-GrDF Franche-Comté Sud.

3.2 Les tarifs

Le code de l'énergie prévoit que «les tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution du gaz naturel font l'objet d'une péréquation à l'intérieur de la zone de desserte de chaque gestionnaire» et que les «méthodes utilisées pour établir ces tarifs sont fixées par le Commission de régulation de l'énergie (CRE).

Le tarif d'acheminement péréqué de GrdF est donc déterminé par la CRE à partir de l'ensemble des charges GrdF (toutes concessions confondues) sur le principe de la juste couverture des coûts. Le Journal Officiel du 9 juin 2013 a publié la délibération de la CRE qui définit le tarif applicable à compter du 1^{er} juillet 2013 et réévalué chaque année au 1^{er} juillet. 5 tarifs d'acheminement et un catalogue de prestations ont ainsi été déterminés.

Evolution du tarif

Le tarif attribué à GrdF a augmenté de 3,59 % au 1^{er} juillet 2014 en euro courants.

3.3 Les installations

Travaux d'extension

En 2014, les investissements en matière d'extension s'élèvent à 562 735 € (+ 4,7 %). Ils sont constitués principalement pour 216 786 € d'extension de réseaux (1 992 m) et pour 160 389 € de nouveaux branchements (103).

Travaux de renouvellement

En 2014, les investissements s'élèvent à 613 011 € (- 31 % par rapport à 2013).

Les travaux 2014 ont principalement porté pour 260 671 € sur le renouvellement de réseaux et pour 114 000 € sur le renouvellement de branchements collectifs.

3.4 Le respect des engagements

Le service est exécuté en respect des engagements contractuels.

Les relations avec la Ville de Besançon sont suivies et régulières.

Le délégataire a présenté l'ensemble des documents prévus par la convention de Délégation de Service Public concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

4. Les comptes de la délégation

4.1 Situation financière 2014

Les états financiers nationaux sont arrêtés au 31 décembre 2014 et certifiés par un commissaire aux comptes. Ils sont publiés au niveau national par voie de presse écrite ou internet.

Les éléments financiers relatifs à la concession de Besançon ne font pas l'objet d'une comptabilité individualisée. Du fait de la péréquation et de la mutualisation des moyens, il n'est pas possible d'établir à proprement parler une notion de résultat lié à la concession.

Les données chiffrées transmises portent donc sur le patrimoine et les éléments significatifs d'exploitation.

Patrimoine :

En K€	31-12-2014	31-12-2013	Variation en %
Patrimoine valeur brute	49 901	48 715	+ 2,44 %
Patrimoine valeur nette	30 265	30 116	+ 0,49 %
Valeur de remplacement	110 380	108 795	+ 1,46 %

Le patrimoine est composé de trois grandes familles : les branchements, les canalisations et, pour une moindre valeur, les postes de détente du réseau.

En 2014, GrDF a investi 1 176 K€ sur le territoire de la concession, répartis en 613 K€ sur la modernisation des ouvrages et 563 K€ pour le développement des ouvrages. Ces investissements sont en baisse par rapport à 2013 (1 427 K€), ce qui s'explique par la stratégie de renouvellement de GrDF, axée sur la sécurité :

- Pas de renouvellement systématique du réseau BP (en attente d'intervention dans un secteur contraint).
- Renouvellements ponctuels en fonction des remontées d'inventaires ou de maintenance.

Le patrimoine de la concession est amorti à 39,3 % et représente une valeur moyenne d'actif brut de 1 680 € par usager.

GrDF mène un important chantier national -notamment en réponse à des exigences des délégants- pour mieux identifier et inventorier le patrimoine par délégation. Les premiers éléments seront transmis en 2015.

Exploitation

Chiffres clés :

En K€	2014	2013	Var. en K€	Var. en %
Recettes	8 628	10 231	- 1 603	- 15,7 %
Charges d'exploitation	3 529	3 616	- 87	- 2,40 %
Amort. et provisions	2 539	2 532	+ 7	+ 0,27 %

Rappel : les données au niveau «maillon concession» n'aboutissent pas au calcul d'un résultat.

• Les recettes

Les recettes 2014 s'élèvent à 8 628 K€, dont 93 % issues des recettes d'acheminement (soit 8 025 K€). Les autres recettes proviennent des raccordements, prestations facturées à l'acte, pour 603 K€. Les deux sources de recettes enregistrent une baisse importante entre 2013 et 2014 (acheminement - 15,5 % et prestations - 18 %) pour les raisons évoquées plus haut, et ce malgré l'augmentation des tarifs.

• Les charges

Il s'agit des charges liées à l'exploitation et à l'entretien des réseaux. Elles sont composées essentiellement de charges de main d'œuvre et d'achats de prestations. Elles sont enregistrées au niveau national (frais de siège, frais d'études, centre d'appels...) ou au niveau régional (maintenance, relève des compteurs...). Elles sont ensuite réparties sur chaque concession. Enfin, certaines charges sont enregistrées à la maille de la concession (impôts directs, redevances...).

Sur la concession bisontine, les charges d'exploitation restent stables entre 2013 et 2014, et ne suivent pas la baisse des recettes. Les deux postes principaux sont la main d'œuvre (1 643 K€) et les achats externes (1 740 K€).

Il n'y a pas d'autres éléments communiqués par le délégataire sur les postes de charges.

4.2 Liens financiers et juridiques avec la Ville de Besançon

Il n'y a pas eu d'avenant au contrat de délégation en 2014.

Le Conseil Municipal du 18 septembre 2014, dans un contexte réglementaire qui maintient à GrdF son monopole sur les contrats anciens, s'est prononcé en faveur du renouvellement de la concession du service public de gaz à GrdF à l'échéance du contrat en cours.

Conformément aux dispositions du contrat, le concessionnaire verse annuellement à la Ville de Besançon :

- une redevance de concession dite «R1». Pour l'année 2014, elle s'élève à 43 932 € (hausse de 0,13 % par rapport à 2013), basée sur les éléments suivants :

- population totale : 120 271 habitants
- longueur totale du réseau : 351 990 mètres

- une redevance d'occupation du domaine publique dite «RODP». Pour l'année 2014, elle s'élève à 12 293 €, basée sur la longueur totale du réseau.

soit un montant total versé de 56 225 € au titre de 2014.

Conclusion

Les engagements du contrat sont respectés : qualité du service, suivi technique des installations, conditions financières. Les éléments financiers ne permettent pas de conclure sur le niveau de résultat lié à la concession bisontine. Les améliorations identifiées au niveau national (livre vert) sur les inventaires et la composition des résultats d'exploitation permettront une meilleure approche en 2015.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport relatif à l'exploitation du réseau de distribution du gaz par la Société GrdF dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

«M. LE MAIRE : Il n'y a pas de remarques ? Il n'y a pas de vote de toute façon».

Après en avoir délibéré, sur avis favorable unanime de la Commission de Contrôle financier et sur avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport d'activité 2014.

Récépissé préfectoral du 9 novembre 2015.